



Canton de Valais
COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Plan des zones réservées

selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

Villages Ouest

1/2

Echelle 1:5'000

Décidé par le Conseil municipal en séance du 2 juin 2020

Le Président



Le Secrétaire

Version : enquête publique			
Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
02.06.2020	AFD	DE	AFD
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...

Auteur du projet :

bisa

aménagement du territoire

Av. du Rothorn 10
3960 Sierr
+41 27 451 75 75
info@bisasuisse.ch

Source : Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC-BY-SA - canton du Valais

Document 2a/2

Légende

Affectation du sol

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT (83.2 ha)

Zones à bâtir en vigueur

1A zone d'habitations familiales - densité 0.30

1B zone de l'ordre dispersé - densité 0.30

1C zone de l'ordre dispersé - densité 0.40

2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40

2B zone de l'ordre dispersé - densité 0.40 (gabarit différent)

4 zone de l'ordre dispersé - densité 0.40

5C zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 à toit à 2 pans

7 zone artisanale et industrielle

9 zone de convalescence

11 zone destinée aux activités sportives et récréatives

12 zone de constructions et d'installations publiques

15 zone d'affectation différée

18 zone villages et leur extension

Zones agricoles

A titre indicatif

Bâtiments

bâtiments existants relevés

bâtiments construits non relevés

bâtiments en cours de construction

bâtiments autorisés

Aire forestière

Cours d'eau et plans d'eau

Limites communales

Funiculaire

